

AVIS A LA BATELLERIE

**Relatif à l'organisation de la navigation sur la Baïse
pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 octobre 2012.**

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant règlement particulier de police de navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (Lot&Garonne),

VU l'avis à la batellerie en date du 07 MARS 2012 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013,

ARTICLE UNIQUE

La rivière Baïse navigable gersoise (du port de Valence sur Baïse jusqu'à la limite nord du Département en direction du Lot & Garonne) est fermée à toute navigation en raison d'une baisse importante de son niveau d'eau due à une irrigation « abusive », à compter de ce jour 17 h 00 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Fait le 28 juin 2012 à AUCH

Le Président,
Par déléguation
Le Directeur Général Adjoint des Services

